



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 10 novembre 2016

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 2.1, 1.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 3.16, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h35.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.3) Avanne-Aveney : M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Éric ALAUZET (à partir du 1.1.3), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Nicolas BODIN (à partir du 6.2), M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT (à partir du 1.1.1), Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD (à partir du 1.1.2), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'au 3.10), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN (à partir du 1.1.3), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (à partir du 1.1.1), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 3.2), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir du 1.1.2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 1.1.3), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.3), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.3) Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.1.3) Busy : M. Alain FELICE Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à partir du 0.4) Champagney : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (à partir du 0.4) Chaucenne : M. Jean-Luc GUILLAUME (suppléante de M. Bernard VOUGNON) Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON (à partir du 1.1.3) Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN (à partir du 7.1) Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET (suppléante de M. Claude PREIONI) Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Mamirolle : M. Daniel HUOT (à partir du 7.1) Marchaux : M. Patrick CORNE (à partir du 1.1.3) Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : Mme Corinne PETER (suppléante de Pierre CONTOZ) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.3) Nancray : Mme Annette GIRARDCLOS (suppléante de M. Vincent FIETIER) Novillars : Mme Aurore HERNANDEZ (suppléante de M. Philippe BELUCHE) (à partir du 1.1.3 et jusqu'au 3.12) Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER (jusqu'au 7.4) Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.1) Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 0.4) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : Besançon : Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Myriam EL YASSA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Michel OMOURI Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Gennes : Mme Thérèse ROBERT La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Noiron : M. Bernard MADOUX Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Rahceny : M. Michel LETHIER Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET Osselle-Routelle : M. Laurent LOLLLOT

Secrétaire de séance : M. Marcel FELT

Procurations de vote :

Mandants : E. ALAUZET (jusqu'au 1.1.2), T. BIZE, C. COMTE-DELEUZE, Y.M. DAHOU, M. EL YASSA, M. LEMERCIER, T. MORTON (jusqu'au 3.1), Y. POUJET (jusqu'au 1.1.1), R. REBRAB (jusqu'au 1.1.2), S. RUTKOWSKI, D. PARIS, J.M. BOUSSET, M. LETHIER

Mandataires : A. VIGNOT (jusqu'au 1.1.2), E. MAILLOT, P. GONON, D. DARD, N. BODIN, D. POISSENOT, M. LOYAT (jusqu'au 3.1), P. CURIE (jusqu'au 1.1.1), K. ROCHDI (jusqu'au 1.1.2), M. FELT, F. GILLET, F. GALLIOU, F. LOPEZ

Délibération n°2016/003401

Rapport n°7.3 - CRR - Demande de subvention auprès de la DRAC

CRR - Demande de subvention auprès de la DRAC

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2016 et PPIF 2016-2020 Budget annexe CRR « Recettes externes »	Dépenses réelles de fonctionnement prévues au BP 2016 : 7 021 985 € Recettes de subventions prévues au BP 2016 (<i>toutes subventions confondues</i>) : 258 900 € (Région, Département, SEAM) Recettes attendues à ce jour (<i>toutes subventions confondues</i>) : 363 930 € (Etat-DRAC, Région, Département, SEAM)

Résumé :

Dans le cadre du réengagement de l'Etat dans les conservatoires classés, le Grand Besançon peut être éligible à une nouvelle subvention forfaitaire au titre de 2016 de 120 000€. En vue de ce dépôt de dossier, il est nécessaire que la CAGB délibère pour solliciter l'intervention de la DRAC, pour s'engager à réaliser et financer les opérations éligibles et approuver son plan de financement.

En 2015, dans la poursuite de la réduction des dotations de l'Etat, celui-ci annonçait la fin des financements aux conservatoires. En quatre années, le conservatoire a vu sa subvention disparaître nécessitant une recherche d'économies et d'optimisation de son budget afin de garantir le pacte de soutenabilité défini par les élus du Grand Besançon.

	2011	2012	2013	2014	2015
Subvention allouée par l'Etat	308 000€	299 520 €	287 140 €	129 900	0€

Par courrier du 12 juillet 2016, la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) de Bourgogne-Franche-Comté informe le Grand Besançon du retour du financement de l'Etat pour les conservatoires classés. Ce réengagement est toutefois différent du financement passé, dans la mesure où il s'agit d'un financement sur projet annuel et sous conditions. A noter que ce nouvel engagement de l'Etat pour 2016 ne préjuge pas d'une continuité de financement en 2017.

Le cahier des charges défini par l'Etat repose sur la volonté de redonner du sens à son engagement financier en faveur des conservatoires.

« L'objectif est d'accompagner le changement de paradigme en cours au sein des établissements d'enseignement artistique : l'enseignement artistique spécialisé repose désormais sur des missions de formation des citoyens par l'art et à l'art, tout en créant les conditions adaptées pour pérenniser les enseignements à visée professionnelle. De plus, les conservatoires doivent jouer un rôle d'acteur culturel à part entière sur les territoires au croisement de l'exigence artistique et de l'ancrage territorial. »

Ainsi, quatre axes conditionnent l'attribution des aides de l'Etat aux conservatoires classés :

- Axe 1 - Mettre en œuvre une tarification sociale,
- Axe 2 - Favoriser le renouvellement des pratiques pédagogiques,
- Axe 3 - Accompagner la diversification de l'offre artistique,
- Axe 4 - Encourager le développement des réseaux et des partenariats.

La commande politique donnée par les élus du Grand Besançon à l'arrivée du nouveau Directeur en septembre 2014 (et de la Directrice adjointe en janvier 2015) va dans le même sens que le souhait de l'Etat d'accompagner ce changement de paradigme dans les conservatoires classés.

Ainsi le Grand Besançon dispose d'ores et déjà d'une politique sociale. Par délibération communautaire du 18 mai 2015, les nouveaux principes d'une grille solidaire ont été votés intégrant notamment une différenciation des tarifs de scolarité selon les revenus et le nombre d'élèves dans une famille.

Le projet d'établissement actuel (mais encore plus celui à venir) intègre également ces axes stratégiques de développement.

Enfin, le rapport de renouvellement de classement du conservatoire reçu en juillet 2016 confirme, s'il est éminemment positif, la nécessité de travailler ces orientations :

- Sur le plan général, il sera bon :
 - de conforter les équilibres au sein de l'offre pédagogique,
 - de renforcer les partenariats,
 - de compléter et conforter l'équipe de direction en dotant la structure d'un encadrement opérationnel à la hauteur du site et de son projet,
- Sur le plan de l'approche pédagogique, toute l'équipe aura intérêt à prendre en compte la nécessité :
 - d'y apporter davantage d'innovation, de transversalité et de nouveaux projets (tels que les « orchestres à l'école » par exemple...) et surtout,
 - d'adapter les démarches didactiques à l'évolution des publics.

La mise en œuvre de son projet d'établissement, nécessite un soutien maintenu de l'Etat, garant du label CRR, pour atteindre les objectifs ambitieux et nécessaires qu'il propose.

I. Coût prévisionnel

Le budget prévisionnel pour le fonctionnement 2016 du CRR, approuvé par le Conseil de Communauté dans sa séance du 31 mars 2016, s'élève à 7 021 985 €.

Dans le cadre des axes du cahier des charges retenus pour l'éligibilité de la subvention de l'Etat, le montant total des projets est estimé à 248 275 €.

La tarification sociale mise en place par le Conservatoire représente des recettes de scolarité prévues au budget 2016 de 456 K€.

II. Plan de financement prévisionnel (année budgétaire 2016)

La subvention sollicitée auprès de l'Etat est de **120 000 €**.

Le Département, la Région et la SEAM (Société des Editeurs et Auteurs de la Musique) apportent également un soutien financier au fonctionnement 2016 du CRR à hauteur de :

- 40 000€ pour le Département (commission permanente du Département du 26 juin 2016) : subvention en baisse depuis deux ans : 61 900€ en 2014, 58 900 en 2015,
- 200 000 € de la Région (commission permanente de la Région du 01/07/2016),
- 3 980 € par la SEAM pour l'achat de partitions (notification du 17.12.2015) : nouvelle subvention allouée dans le cadre de la recherche du Conservatoire de nouveaux modes de financement possibles.

Financeurs	Montant prévisionnel (en €)	Taux
Etat (DRAC)	120 000	1,7%
Département du Doubs	40 000	0,5%
Région Bourgogne-Franche-Comté	200 000	2,8%
SEAM	3 980	0,1%
Recettes d'activités d'enseignement (inscriptions) et autres	456 281	6,5%
Autres recettes (refacturation exploitation cité des arts, location auditorium ...)	341 800	4,8%
CAGB	5 859 924	83,6%
TOTAL	7 021 985	100 %

Le Grand Besançon s'engage à prendre à sa charge les financements non acquis.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter une subvention de 120 000 € auprès de la DRAC au titre de l'exercice 2016.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 18 NOV. 2016

Contrôle de légalité

